

Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s),



**La rentrée scolaire 2020-2021 aura lieu mardi 1er septembre 2020.**

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans nos services périscolaires (cantine, accueil matin et soir et étude surveillée), il vous appartient de procéder à son inscription.

Pour ce faire, le dossier joint au présent document est à retourner en mairie au plus tard **vendredi 03 juillet 2020**.

**I. Documents à retourner impérativement pour l'inscription :**

- 1 Fiche d'inscription en périscolaire, **par enfant**
- 1 Fiche sanitaire de liaison, **par enfant**
- 1 Autorisation parentale, **par enfant**
- 1 Attestation d'assurance, **par enfant**
- 1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois **ET** 1 attestation de Quotient Familial, **par famille**
- **POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS EN ÉLÉMENTAIRE :**
- 1 fiche d'inscription pour l'étude surveillée (période P1), **par enfant**
- 1 règlement de l'étude surveillée signé, **par famille**

**✚ Si vous optez pour le prélèvement automatique (à renouveler chaque année) :**

- 1 Contrat de prélèvement automatique, **par famille**
- 1 Mandat de prélèvement SEPA, **par famille**
- 1 RIB, **par famille**



**Pour rappel :**

Tous les changements liés à la situation familiale, à l'adresse, au compte bancaire, à la fréquentation des différents services concernant votre enfant au cours de l'année scolaire doivent être signalés à la régisseuse de la Mairie de Templeuve en Pévèle.

**II. Tarifs 2019 :**

Quotient familial	cantine	Accueil périscolaire matin	Accueil périscolaire soir	Etude surveillée
Inférieur à 458 €	2.23 €	1.94 €	1.94 €	1.12 €
458 à 609 €	2.65 €	2.06 €	2.06 €	1.24€
610 à 762 €	2.81 €	2.17 €	2.17 €	1.35 €
763 à 914 €	3.02 €	2.28 €	2.28 €	1.46 €
915 à 1067 €	3.19 €	2.38 €	2.38 €	1.56 €
Supérieur à 1068 €	3.30 €	2.48 €	2.48 €	1.66 €
Non Templeuvois	4.13 €	2.71 €	2.71 €	2.00 €

### III. Moyens de paiement :

- Prélèvement automatique (le 15 de chaque mois)
- Paiement en ligne sur le Portail Citoyen de la Commune
- Chèque rédigé à l'ordre de « REGIE CANTINE ET GARDERIE »
- Carte bancaire en Mairie
- CESU préfinancé (uniquement pour les accueils périscolaires et l'étude surveillée)

### IV. Modalités en cas d'annulation de repas :

- Aucune annulation ne sera prise en compte sans avoir préalablement informé la mairie
- Pour que le repas ne soit pas facturé, **contactez obligatoirement la mairie :**
  - la veille avant 10h (du lundi au vendredi),
  - le vendredi avant 10h pour le repas du lundi

En cas d'absence ou de grève d'un enseignant, le repas réservé ne pouvant plus être annulé auprès du traiteur, restera à votre charge. Pour rappel, vous avez toujours la possibilité de laisser l'enfant à l'école malgré l'absence de son enseignant.

- En cas de modification de fréquentation, il vous appartient d'informer, par mail, obligatoirement la mairie pour ajuster les commandes de repas.
- En cas de radiation en cours d'année, il vous appartient obligatoirement de prévenir la mairie, par mail, afin de suspendre la facturation.

✚ **Pour information, en cas de sortie de classe, la mairie est informée directement par la direction d'école et annule les repas des enfants concernés.**

### Les emplois du temps des groupes scolaires JULES VERNE et MARIE NAVART

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>7h00 – 8h20</b>	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
<b>8h30 – 12h00</b>	Classe	Classe	Classe	Classe
<b>12h00 – 13h45</b>	Pause méridienne (cantine ou maison)			
<b>13h45 – 16h15</b>	Classe	Classe	Classe	Classe
<b>16h15 – 17h30</b>	Accueil périscolaire ou étude surveillée	Accueil périscolaire ou étude surveillée	Accueil périscolaire ou étude surveillée	Accueil périscolaire ou étude surveillée
<b>17h30 – 18h45</b>	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

#### Contact :

Anne GOETHALS, régisseur municipal, est votre référente.

Pour toute question, inscription, commande ou annulation de repas, vous devrez la joindre directement de préférence :

- par mail à l'adresse suivante : **regie-ecoles@ville-templeuve.fr**
- ou par téléphone au **06.07.30.10.02** ou au **03.20.64.65.66**

En vous souhaitant de très bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s), l'expression de ma parfaite considération.

**Christian LEMAIRE**  
Adjoint à la Vie Scolaire

